

SOCIAL / TP : La relaxe pour Bouygues TP après le décès d'un ouvrier sur le chantier de l'EPR Flamanville

La Cour d'appel de Caen vient finalement de prononcer la relaxe en faveur de l'entreprise [BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS:407985308] / T : 01.30.60.33.00 (siège à Guyancourt, 78) dans l'affaire du décès d'un soudeur qui était employé sur le chantier de l'EPR de la [CENTRALE DE FLAMANVILLE:552081317] / T : 02.33.04.90.45. Ceci alors que Bouygues TP avait été condamné pour homicide involontaire en première instance. Le sous-traitant Tissot Industrie a quant à lui vu sa condamnation confirmée, bien que sa peine ait été alléguée à 30.000 € au lieu de 35.000 €. www.bouygues-tp.com